

Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les Conseils régionaux

Mixité des apprenants et mutualisation des moyens

Limoges, le 2 et 3 avril 2009



Journées animées par Maryline GESBERT, Responsable du service Observatoire-Études, Centre INFFO

De quoi parle-t-on ?

Les Régions ont une compétence de droit commun dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage ; outre leur compétence dans le financement du fonctionnement, la maintenance et la construction des lycées, la loi du 13 août 2004 leur en a confié récemment la propriété. Les Régions sont donc particulièrement fondées à s'interroger sur l'optimisation de leur patrimoine éducatif et plus largement des moyens (humains, matériels) dans la mise en œuvre de leur politique régionale de formation.

Elles ont développé dans ce contexte, des expériences relatives à la mixité d'apprenants au sein des structures pour lesquelles elles disposent de leviers d'intervention. Ces expériences ont plutôt lieu, à ce jour, dans le cadre de stratégies défensives : volonté de développer ou de maintenir des formations variées accessibles sur tout le territoire régional, dans un contexte de resserrement budgétaire ou d'évolution marquée des effectifs d'apprenants. Néanmoins, ces expériences peuvent aussi relever de stratégies positives : les évolutions législatives récentes telles que le transfert de propriété des lycées aux Régions, la rénovation de certains diplômes, ou la promotion du label « lycée des métiers » deviennent des opportunités de travailler différemment.

La possibilité de mener à bien ces expérimentations et de progresser dans le succès de leur mise en œuvre est très fortement tributaire des partenariats mis en place notamment lorsque la mixité relève de financements multiples. Par ailleurs, l'organisation pédagogique, lors de fonctionnement de groupes d'apprenants hétérogènes, est très complexe. L'organisation logistique ne l'est guère moins.

La mutualisation des moyens (locaux, matériels, humains) trouve une illustration dans la mixité des apprenants, mais des stratégies plus globales sont aussi évoquées.

Le mot de l'élu de la Région Limousin

Mme Armelle MARTIN,

Conseillère régionale, présidente de la commission en charge de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche, Région Limousin

Le président Denanot est très investi dans les questions de formation à travers la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage de l'ARF et est très attentif au thème de la mixité des publics. Ce thème est très présent et en devenir dans les politiques de la Région Limousin.

Accueillir un public de différentes natures au sein des établissements scolaires est un enjeu important depuis longtemps, et accru depuis que le transfert de propriété des lycées aux Régions est devenu effectif et que nous consacrons des moyens considérables à leur amélioration. Nous souhaitons accompagner la notion de lycées des métiers pour qu'elle prenne tout son sens, et maintenir sur l'ensemble du territoire régional des formations variées et de proximité.

Pour fixer des populations et fixer des jeunes y compris dans des zones très rurales, et pour des publics qui sont parfois très fragilisés, il s'agit de leur donner toutes les chances nécessaires pour la réussite. Il ne faut pas occulter dans cette réflexion le contexte budgétaire contraint et celui des réformes, pour les moins rapides, notamment celles des lycées et de la voie professionnelle et aux conséquences incertaines notamment pour la voie de l'apprentissage, voie d'accès à la qualification professionnelle qui relève de la compétence exclusive des Régions.

Sommaire

Intervention plénière et table ronde

■ Mixité des publics : de quoi parle-t-on ?

■ La démarche en Limousin

Les ateliers

■ Le pôle lorrain de compétences : mixité des publics, organisation de l'offre, optimisation des moyens

■ L'établissement de formation tout au long de la vie : mixité des publics, mutualisation des moyens, les leviers de réussite de l'expérimentation en Pays de la Loire

Pour en savoir plus

■ Le CNFPT et la mixité des publics

Intervention plénière

Mixité des publics : de quoi parle-t-on ?

Jean Pierre MICHEL, président de l'Anacfoc

Des systèmes ambitieux doivent être élaborés pour parler de mixité des apprenants, ne pas subir la mixité, mais la choisir.

Des expérimentations ont lieu dans toutes les Régions : des CFA passent des conventions avec les Eple, des CFA publics avec des Greta, les ministères de l'agriculture et de l'Éducation nationale travaillent ensemble..., mais elles sont souvent limitées à la formation initiale (scolaire et apprentissage) ; il s'agit alors plus de mixité des statuts, que de mixité des publics.

Point fort, l'aspect social : l'organisation d'une mixité permet de faire se rencontrer les apprenants. La difficulté consiste à réfléchir à une pédagogie spécifique de l'alternance qui repose sur une situation de travail en entreprise dans le parcours de formation, et intégrer ce qui est acquis en entreprise et en CFA. Cette mixité répond uniquement à des problèmes de financement. Il s'agit de rassembler les mêmes profils d'apprenants, on parle alors de mixité subie.

La mixité consiste à réunir des individus qui ont un projet commun. Se pose la question de l'articulation entre les besoins individuels et les contraintes du projet collectif.

En parlant de mixité des apprenants, on évoque une personne, des compétences ; les systèmes mis en place devront donc s'adapter aux individus, pour aller vers une mixité choisie.

Quels leviers ?

Un seul pilote doit être capable de fédérer la mixité sur les territoires, de donner des objectifs communs. A cet égard, la Région est certainement le meilleur pilote.

Quant aux apprenants tous différents, les projets auxquels ils devront adhérer, doivent être construits avec eux. Les formateurs pour leur part, n'ont pas une posture unique, ils ont plusieurs « casquettes » : tuteur, animateur, accompagnateur, « appreneur ». L'apprentissage ne correspond plus à un groupe, un lieu, un professeur. Les modalités pédagogiques classiques doivent être dépassées et peuvent prendre la forme d'apprentissage en face à face, de forma-

tion à distance, s'organiser en centres de ressources, en périodes en entreprise.

Au total, pour favoriser la mixité des apprenants, il faut un pilote fort et des acteurs fédérateurs, des multifinancements et des ingénieries pédagogiques.

Le rôle d'ensemblier de la Région est à construire en matière de mixité. Pour ce faire, des ingénieurs de formation sur les territoires doivent être les fédérateurs de telles innovations... et il faut retenir que le concept de lycée des métiers : mixité formation initiale, apprentis et formation continue est une voie vers une mixité réussie à condition que la culture de réseau entre ces acteurs soit réelle.

Table ronde

La démarche en Limousin. Des établissements scolaires qui accueillent depuis longtemps des publics divers : historique, constats et perspectives

Le contexte Limousin est décrit par M. Laurent LACOUR, directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage : petite région en taille (3 départements), en population (750 000 habitants), une région dont la population est âgée avec un appareil de formation public en surcapacité par rapport aux stricts besoins du territoire.

La Région a fait le choix de s'appuyer sur cette infrastructure et de développer des pratiques de mixité, afin notamment de maintenir certaines filières. En Limousin, sur 24 CFA, 13 sont adossés à des établissements publics d'enseignement général ou agricoles, l'un est rattaché à l'Université. Sur 4 000 apprentis, 40 % sont dans les CFA publics. Dans ces 40 %, on note une mixité simple : des groupes d'apprentis homogènes dans un établissement scolaire ; et une mixité simultanée : au sein du même groupe, des lycéens et des apprentis.

La Région inscrit cette volonté de mixité dans ses politiques. Cette mixité s'est développée avec un certain pragmatisme. Il faut la formaliser dans un cadre contractuel, articuler les compétences régionales et académiques.

Des types de mixité divers sont expérimentés en Limousin.

L'agriculture, un acteur historique de la mixité

Une première mixité entre les scolaires et les apprentis liée au développement des enseignements modulaires et organisée par la Direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt (Draaf) du Limousin, a porté sur des parties de programme en 1999-2000. La mixité est organisée à l'intérieur des lycées avec des CFA intégrés. Les nouveaux axes de travail de la Draaf portent sur la mixité des statuts.

Pour le rectorat

Selon M. Gilbert RICHE, du Service académique de l'inspection de l'apprentissage de Limoges, la mixité est un ensemble composite d'individus ayant un objectif commun, mais des caractéristiques différentes. Elle doit s'appuyer sur un travail en réseau au sein d'un même établissement et des partenaires extérieurs.

La mixité, comment ?

Sur les formations regroupant des adultes et des apprentis, tel que le brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole (BPREA) de l'EPLEFPA Les Vaseix de Limoges dirigé par Mme Régine PRION, la mixité permet de maintenir une formation et un maillage du territoire en répartissant le coût entre les financeurs.

Avantage pédagogique, les adultes bénéficient des vécus des jeunes en entreprise et les jeunes de la maturité des adultes. Les formateurs apprennent à faire face à un groupe hétérogène. La première condition de réussite est l'adhésion des équipes, la seconde est le savoir faire pédagogique : les formateurs doivent connaître le profil des adultes, des apprentis, des lycéens. L'acteur important est le coordonnateur, le surcoût tient à la part d'investissement en ingénierie.

Mixité interne

Les difficultés de la mixité interne dans l'éducation nationale décrite par Mme Agnès GUILLEMOT, coordonnatrice pédagogique du CFA de Felletin, entre le lycée des métiers du bâtiment de Felletin et le CFA tiennent à la gestion du planning d'alternance des lycéens et apprentis et au montage financier de l'opération. Cependant, dans le lycée des métiers, les moyens étant mutualisés, il est possible de recourir aux postes gagés. L'équipe de Felletin a bénéficié par ailleurs, d'un accompagnement pédagogique par *suite page 4 >*



Atelier 1

Le pôle lorrain de compétences : mixité des publics, organisation de l'offre, optimisation des moyens

En Lorraine, la carte des formations initiales et celle de l'apprentissage sont jumelées depuis 2004. En 2006, une procédure commune de dépôt de l'offre et les décisions les plus coordonnées possibles ont été mises en place, avec les autorités académiques.

M. Didier RISSER du Conseil régional de Lorraine explique qu'il s'agit au vu des ressources publiques en baisse, d'optimiser les moyens dédiés aux investissements des centres de formation, au vu de la baisse des effectifs en formation initiale, de rechercher une complémentarité des modes d'organisation de formation et au vu de sa faible lisibilité, de clarifier l'offre de formation.

Pendant, il existe une tradition de concurrence entre organismes de formation : privés et publics, des difficultés liées aux salaires des formateurs, des conditions de travail et entre statut scolaire et apprentissage.

Le concept du pôle lorrain de compétences correspond à des organismes participant au service public de la formation sur un même secteur d'activité : lycées publics, lycées privés sous contrat, structures de formation abritant un CFA, universités et centres Afpa, sachant qu'en principe, la Région n'a pas de compétences en matière d'investissement de l'Afpa.

Ce pôle s'appuie juridiquement sur une convention de partenariat ou un contrat d'objectifs qui associe la Région, le rectorat, les centres de formation, la branche professionnelle.

Avec le rectorat, sont créés des pôles dont les plateaux techniques sont complémentaires. Cette création de pôles se fait en cherchant à diriger les excédents des CFA vers des investissements mutualisés. La Région a compétence pour assurer la péréquation régionale. Chaque compte de CFA est réexaminé chaque année et est approuvé, les excédents font l'objet de discussions. Le CFAI tourne avec les fonds de l'alternance ; les excédents devraient être dirigés vers des UFA publics rattachés à des CFAI.

Sont mis en place des instruments de communication et de promotion communs.

La mixité des publics repose d'abord sur l'organisation de l'offre de formation initiale des différentes structures en complémentarité et sans concurrence ; l'expérimentation de classes mixées scolaires-apprentis ; l'utilisation des plateaux techniques par tout apprenant : scolaires, apprentis, adultes est favorisée, ainsi que l'accessibilité de sites de formation.

Des applications sont en cours : le pôle lorrain de compétences de l'art du verre a été créé avec deux partenaires : un centre de formation privé et un lycée à Sarrebourg.

Des plateaux techniques ont été mis en commun et l'activité formation est partagée : scolaire pour le lycée et, apprentissage et formation continue pour le centre de formation privé.

D'autres pôles ont été créés, tel le pôle de compétences de l'ameublement bois.

Atelier 2

L'établissement de formation tout au long de la vie : mixité des publics, mutualisation des moyens, les leviers de réussite de l'expérimentation en Pays de la Loire

L'action régionale ligérienne est liée à l'attractivité des formations notamment industrielles. Les modalités pédagogiques pour ces formations souffrant d'un manque d'attractivité essentiellement dans le secteur industriel ont été diversifiées, commente Mme Isabelle COCAUD du Conseil régional des Pays de la Loire.

La Région distingue le mixage synchronique (mixité des statuts) et le mixage diachronique (mixité consécutive), c'est-à-dire une première année sous statut scolaire et une deuxième année sous contrat d'apprentissage.

En Pays de Loire, les schémas sont variés et différents selon les établissements, les formations et les niveaux de formation : la Région commence donc à s'organiser, à formaliser les pratiques.

Le fait d'offrir les deux modalités redonne l'attractivité de la formation sans faire de concurrence entre les deux modalités de formation. Pour fonctionner, la mixité diachronique doit être anticipée, sans pouvoir imposer aux jeunes d'aller dans tel ou tel CFA. On note plus de mixité des publics, mais seulement sur les sections en difficulté d'attractivité.

La Région travaille de façon étroite avec le Rectorat et le service académique de l'inspection de l'apprentissage avec la co-construction des cartes scolaire et apprentissage.

Dans les formations conduites en mixage, l'accueil d'apprentis dans des formations « lycée » nécessite un calendrier de cours communs, un emploi du temps identique pendant les semaines où ils sont regroupés, et une construction de progression pédagogique par discipline. La logique du document de liaison permet de vérifier les compétences acquises, mais pose la question du rattrapage.

En Pays de la Loire, la mixité des publics passe par l'individualisation au niveau des CFA et la modularisation plutôt en formation continue. L'individualisation des CFA doit permettre de répondre aux besoins du public pour lequel le cursus standard ne convient pas. C'est un des axes « Qualité » du dispositif régional visant au développement qualitatif de l'apprentissage : prendre en compte la diversité des publics. L'approche « qualité » est testée aussi sur le rôle et la place de l'équipe pédagogique.

L'offre de formation continue est modularisée. Elle doit permettre un assouplissement de l'offre de formation, une sécurisation des parcours par l'obtention d'une certification globale ou partielle. En 2008, la Région a généralisé la modularisation dans le cadre du programme régional de formations qualifiantes.

Animation des ateliers

Merci à Mme Isabelle COCAUD de la Région Pays de la Loire et M. Didier RISSER de la Région Lorraine, Mmes Hélène Fayard et Émilie ABELLO de la Délégation Limousin du CNFPT d'avoir assuré les fonctions d'animateur d'atelier et de rapporteur des débats.

Mixité des publics : un élément clé de l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques

La décentralisation conférant aux collectivités territoriales de nouvelles compétences en matière de politiques publiques d'une part, le développement d'une nouvelle gouvernance de ces politiques publiques accentuant les partenariats et la transversalité d'autre part, impliquent, de fait, une mixité des publics pour une plus grande efficacité de l'accompagnement à la mise en œuvre des politiques publiques sur les territoires

Former ensemble, les différents acteurs intervenant dans un même champ d'activité ou sur les mêmes projets de territoire, même quand leurs statuts diffèrent, permet une connaissance croisée des intervenants et la mise en commun des savoirs et des savoirs faire dans un même objectif : l'efficacité de ces politiques publiques.

La **délégation régionale CNFPT Limousin** propose, depuis 2007, des actions de formation destinées aux animateurs / coordonnateurs de projets éducatifs intervenant auprès des adolescents. Ces formations sont organisées en partenariat avec la DRDJS – Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports. Elles permettent la professionnalisation des acteurs de terrain, aux statuts différents (fonctionnaires territoriaux, animateurs relevant du secteur privé...) mais qui assurent des missions identiques sur les territoires.

Une convention de partenariat définit les rôles de chacun des partenaires (gestion des salles, mise à disposition de personnel pour assurer les formations, répartition des coûts...) et la mise en place d'un parcours intitulé « Animer dans le cadre d'un Projet Éducatif Territorial » qui s'organise autour de huit modules différents relatifs à la prévention de la maltraitance, la conception, organisation et évaluation d'un projet d'animation ; la prévention des conduites à risques chez les adolescents ; la mobilité des jeunes en Europe ou encore l'élaboration de projets de création de jeux.

Au-delà de la mixité des publics et des lieux de formation, c'est aussi la mixité des formateurs qui a été organisée dans le cadre de cette convention puisque les différents modules proposés sont animés, par des professionnels territoriaux (ludothécaire coordonnateur jeunesse...), des intervenants de la DRDJS, des associatifs ou encore des enseignants de l'IUFM de Limoges.

Le principe de mutualisation des moyens (locaux, humains, financiers...) permet ainsi d'adapter l'offre de formation aux attentes de ces professionnels qui ont des besoins de formation de plus en plus spécifiques. La coordination des différents acteurs de ce partenariat, est un des facteurs de réussite de la mise en place des actions de formation.

Contact : **Émilie ABELLO** - Conseiller formation CNFPT Limousin –
emilie.abello@cnfpt.fr

Remerciements

Merci à M. Laurent LACOUR, directeur de la formation professionnelle et Mme Claire MAGNE, chargée de mission à la Direction de la formation professionnelle de la Région Limousin, pour avoir mobilisé leurs partenaires et leurs collègues de la Région et pour avoir participé activement à l'élaboration de cette journée qui a accueilli 49 participants venant de 14 Régions.

> Table ronde, suite de la page 2

l'intermédiaire du Drapa (dispositif régional d'accompagnement pour l'apprentissage).

La mixité est partielle : les apprentis ne sont avec les élèves sous statut scolaire que pour les enseignements professionnels ; pour les enseignants généraux, ils sont avec un groupe autonome d'apprentis.

Mixité externe

Dans le cas de mixité externe concernant un lycée public et un CFA privé de la branche de la métallurgie présenté par M. Hubert MARIAUX, directeur du Centre de formation des apprentis de l'Industrie de Tulle et M. Carol DARRAULT, chef des travaux au lycée Cabanis de Brive, la mise en place de la mixité a dû respecter un temps de la réflexion, les équipes d'enseignants doivent construire elles-même la manière dont elles vont amener le problème. Si dans l'enseignement professionnel, il est culturel de travailler en équipe, dans l'enseignement général, cela n'est pas le cas. Avec le CFAI de Tulle, la mixité n'a pas été subie, mais est liée à une envie de travailler ensemble.

Mixité à la demande totale ou partielle

Avec 650 apprenants et 30 appreneurs, le CFA de la chambre des métiers « les Treize Vents » dirigé par M. Frédéric AUBRETON, fait de la mixité sur site depuis plusieurs années : accueil sur le même site des élèves en classe préparatoire à l'apprentissage, des apprentis, des contrats de professionnalisation, des stagiaires de la formation professionnelle, des demandeurs d'emploi. Ces publics convergent tous, vers même la qualification à la sortie, la même certification. D'où la notion de mixité des statuts. En 2008, le CFA s'est vu attribué une section « métiers divers ». Ce qui a entraîné une situation d'établissements multiples, des secteurs professionnels différents de ceux avec lesquels le CFA avait l'habitude de travailler. Des parcours à géométrie variable ont été organisés. Toutefois, il faut définir les règles du jeu financières.

Pour en savoir plus sur cette journée...

Retrouvez le programme, le dossier documentaire, les supports pédagogiques sur :
www.centre-info.fr, rubrique Régions
www.cnfpt.fr, rubrique un agent -
Se former tout au long de la vie

Rédaction :

Centre INFFO Nathalie Legoupil
CNFPT Karine Tirel

Émilie Abello

Maquette Claudie Carpentier

Bettina Pedro

Rédacteur-réviseur Abdoulaye Faye

Impression Centre INFFO